

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an	Fr. 10	Un an	Fr. 12
Six mois	6	Six mois	7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: M. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
14, Rue Es-Sadik — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

L'affaire Bessière-Maréchal en Cour d'Appel LE PRÉSIDENT FAERY COMPROMIS

Tunis, le 6 Février 1896.

C'EST FINI!

Le droit a primé la force; la saine raison a triomphé.

Tous les flots d'encre résidentielle répandus en sophismes et en mensonges n'ont pu empêcher les justes réclamations de la colonie d'obtenir satisfaction.

Mercredi, vers les quatre heures, on distribuait dans les rues et les lieux publics la dépêche suivante :

Télégramme du 5 février, 9 h. 30 matin.

REÇU SEULEMENT à 2 h. de l'après-midi :

Ainsi que le faisait prévoir votre dernier télégramme, le décret sur le timbre est ajourné ainsi que celui de l'enregistrement. Mission ayant pleinement réussi et étant terminée, partons.

LES DÉLÉGUÉS.

Entre temps, le journal vice-officiel faisait afficher, ainsi que l'officieuse Havaš, une prétendue dépêche, — simple communiqué de la résidence — qui, dans un gallimatias embrouillé à dessein, avait la prétention d'annoncer que c'était grâce aux instances du Résident que l'ajournement avait été prononcé.

Cette dépêche n'a fait qu'expliquer le retard apporté à la distribution du télégramme des délégués, encore une fois, on a surpris nos gouvernants la main dans le cabinet noir.

Ainsi donc, voilà notre cher Résident qui, oubliant la maladie grave de Madame Millet mère, maladie qui avait provoqué son voyage subit à Paris, ne s'occupe qu'à se joindre à nos délégués pour obtenir du ministère ce qu'il avait refusé obstinément à Tunis!

Il faut toute la bonne volonté des valets résidentiels, toute la haute intelligence des folliculaires officieux pour expliquer un pareil phénomène, nous, nous renonçons à comprendre. Il est vrai que nous ne sommes pas éclairés comme eux.

Mais tout cela aura servi à étaler au grand jour le caractère de M. Millet : fier, hautain, presque insolent envers ceux qu'il croit faible, simple, obséquieux dès qu'on porte les réclamations en haut lieu.

Lui qui, en partant, disait à ses amis, tels les généraux de l'antiquité allant à l'ennemi.

« Je reviendrai victorieux ou démissionnaire » nous revient, soumis, vaincu, mais non démissionnaire.

Ah! c'est qu'elle y tient au cœur cette prébende, qu'il a si souvent et si longtemps sollicitée.

Il ne peut pas se résoudre à laisser

à un autre ces cent mille francs par an de bénéfice net. — car il n'en distrait guère, même pour l'entretien de la maison —, et il se cramponne à son fauteil de résident comme un famélique à la planche à pain.

Nous nous demandons, nous, qui ne le jugeons que par ses actes, où est la cranerie politique qu'on lui prêtait, le courage administratif, dont ses sympathiques le gonflaient.

Nous ne voulons pas qualifier une pareille attitude — pour ne pas grossir l'avalanche de procès dont on nous accable, — mais nous laissons aux gens honnêtes, de bonne foi et indépendants le soin de la juger.

Sa situation est insoutenable, son maintien impossible, dit-on, de tous côtés; sa démission s'impose. Eh! bien, non, il ira jusqu'au bout, il videra jusqu'à la lie ce calice amer des avanies et des désapprobations.

Quoiqu'on en dise, il n'a pas eu la cranerie d'accepter la défaite, il n'aura pas le courage d'abandonner l'assiette au beurre, de s'en aller.

Il attendra que le ministère, devant les preuves évidentes d'incapacité administrative qu'il vient de donner, l'envoie dans un pays quelconque où il n'aura qu'à chasser l'élan et faire sa cour à l'empereur Guillaume.

Toutes les dépêches fallacieuses, tous les articles dythirambiques de ses journaux, n'arriveront pas à cacher sa défaite.

C'est la déroute, c'est la débacle qui commence, c'est plus qu'un effondrement, c'est l'affalement, c'est le complet anéantissement.

Gonflé de vanité et d'orgueil, comme ces animaux en baudruche qui pendent à la devanture de certains magasins, l'impopularité du décret du 31 décembre 1895, l'ayant percé de son épingle, il n'en restera plus rien.

Pour la Colonie, il ne restera de son passage à la résidence, que l'impression vague d'un malaise moral que laisse un danger écarté, un grand malheur conjuré.

C. VERAX.

Il paraît que nous chauffons le ferment anti-résidentiel.

N'en déplaît à ceux qui prétendent cela, nous ne chauffons rien du tout dans ce journal: nous ne faisons qu'exprimer le mécontentement général de la Colonie, mécontentement provoqué par une gestion que nous n'osons qualifier.

Notre bilan... de prison

Indépendamment de six ou sept procès en justice de paix qui nous ont valu deux à trois cents francs de dommages-intérêts,

notre rédacteur en chef a récolté, depuis le 1^{er} janvier, par défaut, les condamnations suivantes qui lui assurent du pain et de la viande sur la planche :

1^o Affaire Pavy : 3 semaines de prison;

2^o Affaire Lardet : 2 mois de prison qui ne se confondront pas avec les condamnations précédentes (2). Le chapitre reste ouvert jusqu'aux prochaines, car nous aurons certainement à enregistrer de nouvelles condamnations.

Les autres ne sont-ils pas donnés, en effet, de nous poursuivre à outrance. Et ne faut-il pas par tous les moyens possibles tâcher de faire disparaître de la circulation ce journal d'avant-garde tout au moins son rédacteur en chef?

On pense parvenir, en haut lieu, à ce résultat, on se trompe étrangement.

Un rédacteur en chef n'est pas homme à laisser abattre pour si peu, ou de se résigner dans les ophéras gouvernementales.

Le Commissaire Lardet vient d'obtenir un congé de trois mois qui, très probablement, se transformera en un congé définitif.

Avant de partir, ce policier a voulu nous faire un beau tour en nous faisant poursuivre officiellement pour l'avoir « soi-disant » dénoncé.

« Sois-disant », parce que nous ne nous pas avoir diffamé M. Lardet et que, nous sommes décidés à nous présenter sur opposition après avoir préalablement assigné des témoins qui viendront déclarer que ce que nous avons écrit est l'expression de la vérité. On le verra aux prochains débats.

Le Comité républicain

La tête de deux journaux s'étalait sur un programme d'un Comité républicain, anonyme mais que l'on pouvait reconnaître René Millet, Lecore, Ta. Pellerin.

Il est sans doute avant le départ du Résident, appelé à Paris par la maladie de sa mère, que ce programme a été élaboré.

Les trois nouveaux augures ont pu, en attendant, entendre la lecture de ce programme et surtout lui donner le titre dont ils se sont affublés pour la circonstance.

M. Millet, républicain, c'est le comble des combles! cet orléaniste doublé de lécombriseur élaborant un pseudo programme républicain c'est bien là le pendant à la communication à son journal semi-officiel :

« Sur la requête spéciale de M. Millet, le Gouvernement a admis qu'on mettrait immédiatement à l'étude le projet destiné à étendre les bases de la représentation de la Conférence Consultative, ainsi que les attributions de cette Conférence. »

Dans son discours-programme du 1^{er} janvier, le Résident avec cette cranerie (2) dont il vient de faire preuve, s'opposait de toutes ses forces à la création d'un Conseil quelconque élu, il préférait rendre son tablier que d'être obligé de faire exécuter la partie du rapport de l'honorable M. Merlot relative à la création d'un Conseil électoral élu.

On nous permettra pour aujourd'hui de parler seulement de quelques-uns des articles du susdit programme.

« Concours bienveillant (2) des corps élus au représentant de la République. »

Ce concours sera sans doute dans la pensée des inventeurs, d'autant plus bienveillant qu'il sera moins gracieux, il pourra même arriver jusqu'au plat-ventrisme.

« Création d'une Cour d'appel. »

Encore et toujours: oh! il y tient cet autocrate au petit pied, ce César manque à cette Cour d'appel à qui il pourrait donner des ordres et commander des jugements.

Nous l'avons déjà dit, la Cour d'appel à Alger est une garantie pour les justiciables.

Mais il y a surtout un article qui nous a laissés rêveurs. Ce programme ne serait-il pas comme le décret du 31 décembre, un ramassis de notes trouvées dans les cartons ou les vieux papiers de la Résidence.

« Création d'une succursale du Crédit Foncier de France à Tunis. »

Nous avons cru que cela existait déjà en Tunisie, nous nous étions trompés; à moins qu'on ait oublié d'effacer cela sur le programme, comme on avait oublié dans le décret du 31 décembre, d'enlever la partie concernant les notaires français et la conservation des hypothèques.

Ah! la Tunisie est bien le pays des changements brusques d'atmosphère et d'opinions.

Que le Protectorat nous permette de lui rappeler les vers de Racine :

« Que les temps sont changés »

Notre confrère a retrouvé enfin son chemin de la Résidence.

C'est bien, n'en parlons plus.

C. V.

On sait que notre Résident général avait été obligé de se rendre d'urgence à Paris, par suite de l'état de santé inquiétant de sa mère!!!

Personne n'a cru un instant à cette maladie qui tombait fort à propos, mais néanmoins, comme nous nous piquons d'être un organe bien informé, nous tenons à faire assavoir aux amis de M. R. Millet, le complet rétablissement de madame Millet mère dont la santé n'a pas cessé d'être florissante.

Fumiste, va!

L'Affaire Bessière-Maréchal en Cour d'Appel

(Le président Fabry mis en cause)

A l'audience du 25 janvier dernier de la Cour d'appel d'Alger, Chambre des appels correctionnels, a comparu M. Maréchal, ancien clerc de M. Bessière, actuellement praticien en notre ville où il est bien connu.

Rappelons les faits: En 1894, Maréchal était clerc chez M. Bessière, défenseur près le Tribunal de Tunis.

Les difficultés surviennent, et Maréchal doit quitter l'étude Bessière.

Il actionna son patron en paiement d'un mois de ses appointements (mars 1894) et d'une somme de quatorze cents

francs, représentant l'indemnité qui lui était due pour indemnité de congédiement.

M. Bessière riposta en accusant Maréchal de ne lui avoir pas rendu compte de cinq ou six provisions et encaissements représentant une somme de 619 francs et forma devant le Tribunal une demande reconventionnelle.

Patron et employé furent déboutés de leurs demandes ; seulement M. Bessière porta, alors, plainte au Parquet, qui poursuivit Maréchal en détournements de six cent dix-neuf francs.

C'est dans ces conditions que Maréchal fut condamné par défaut et itératif défaut à un an de prison et 25 francs d'amende pour abus de confiance, par le Tribunal de Tunis ; puis, sur son appel, la Cour confirma de nouveau par défaut cette décision.

Il revenait le 25 janvier devant la même Chambre par opposition à cet arrêt.

M. Tacconis, qui le représentait, a soutenu que M. Bessière, s'étant pourvu par la voie civile et ayant été débouté de sa demande, la voie correctionnelle lui était interdite.

Le défenseur a cité à l'appui de sa thèse, de nombreux arrêts de cassation qui ne laissent pas subsister l'ombre d'un doute à cet égard.

Quand une personne se croyant lésée dans ses intérêts a actionné devant la justice civile, il ne lui est plus permis de se désister et de porter ensuite l'affaire devant la juridiction correctionnelle ou criminelle.

Tel était le cas du sieur Pavy qui, après avoir assigné MM. Lacroix et Brigol devant la juridiction civile et obtenu jugement de défaut contre eux a porté plainte au Parquet qui les a poursuivis correctionnellement. On sait qu'ils ont été condamnés à trois petites semaines d'emprisonnement et le second à huit jours de la même peine.

Mais pour en revenir à l'affaire Bessière-Maréchal, un document, si nous en croyons notre confrère du *Journal des Tribunaux algériens et tunisiens*, produit à la barre, d'ordre de Maréchal et concernant M. Fabry, président du Tribunal de Tunis a visiblement ému la Cour ; M. Tacconis, dans la production de ce document, et M. Eon, avocat général, en le discutant, auraient tous deux fait preuve d'un grand tact.

Que contenait donc ce document produit à la barre de la Cour d'Alger, par l'avocat à Maréchal, concernant M. Fabry, pour qu'il ait pu produire sur les honorables membres de celle-ci une véritable émotion ?

Le *Journal des Tribunaux algériens* ne nous le dit pas ; il nous laisse ainsi dans une terrible perplexité ; mais le procureur général près la Cour d'Alger pourrait moins faire d'informer le ministre de la justice si le document en question pouvait compromettre le prestige qui s'attache à la fonction de magistrat.

Quoiqu'il en soit, il faut avouer que le président Fabry fait parler on ne peut plus qu'il faut de lui et qu'on devrait un peu s'en inquiéter en haut lieu.

En fin de compte, la Cour qui se trouvait liée par la décision civile, et eût sans doute été dans l'obligation d'acquiescer Maréchal, a renvoyé ce dernier en Cour d'assises, infirmant le jugement du Tribunal de Tunis pour incompétence : Article 408 § 2, code pénal.

M. l'avocat général Eon se serait pourvu en cassation contre cet arrêt, une Cour d'appel ne pouvant, d'après une jurisprudence constante, aggraver la situation d'un prévenu en l'exposant à une peine plus forte que celle qu'elle pourrait elle-même prononcer.

La Cour de cassation ne pouvant moins faire que de se ranger à l'avis du procureur général d'Alger, c'est donc l'acquiescement pur et simple de M. Maréchal.

La Presse à la Chambre

Dans la séance de la Chambre des députés du 26 janvier, l'interpellation de M. Hubbard, sur les circonstances qui permirent à cet agent des brigades politiques

du nom de Vitrac-Desrozières de prendre la fuite, nous procure un fort bel discours de M. Mirman sur les différents genres de presse, et de M. le président du Conseil sur les rapports du gouvernement avec la presse.

M. Mirman — C'est elle, la presse indépendante et non fonds-secretaire, qui, dans toute circonstance, a démasqué les fripons ; c'est elle qui criait : au voleur, toutes les fois que ceux-ci semblaient protégés par les généraux.

Sans la presse, les honnêtes gens seraient peut-être inquiets, mais les coquins seraient encore plus rassurés....

Et, pour ma part, j'aime mieux, et j'estime moins dangereuse pour l'état social, malgré ses excès, les intempérances les plus financières de ses polémiques que la complicité que de son silence.

M. le président du Conseil — Je suis volontiers en ce qui touche les rapports du gouvernement avec la presse, ce que je dis tout à l'heure relativement à l'usage des agents secrets, ils causent plus de difficultés qu'ils ne rendent de services. Vous vous rappelez ce qu'on a dit plaisamment à ce sujet : ceux que l'on paye sont inutiles, car, s'ils étaient utiles, ils vivraient de leurs propres ressources et n'auraient pas besoin d'être payés....

Je dis ceci ; il ne faut en aucun cas que ce soit par des procédés de gouvernement de ce genre qu'un gouvernement républicain se défende.

J'ai dit que le gouvernement ne devait pas donner d'allocations à la presse, et le répète aujourd'hui. Eh ! bien, sur ce point, je crois avoir fidèlement tenu parole.

Aucun journal, soyez-en sûrs, n'est et ne sera l'objet d'une subvention.

M. le Résident général de la République Française pourrait-il dire ce qu'a dit son chef du haut de la tribune ? et applique-t-il les principes d'un gouvernement républicain ?

L'arrivée de nos délégués

Suivant la dépêche que nous a distribuée mercredi dans les rues de Tunis annonçant la réussite complète de la délégation de la Colonie à Paris, nous sommes informés que ces Messieurs arriveront à Tunis, dimanche matin par le Transatlantique.

Nous sommes sûrs, malgré l'heure matinale, tous les membres de la Colonie que leurs occupations ne retiendront pas, et ont à cœur d'aller à l'arrivée du bateau rendre à nos délégués, l'hommage de reconnaissance pour le dévouement qu'ils ont montré aux intérêts de la Colonie.

On nous prie de demander si trois ou quatre membres restant de la Chambre de Commerce peuvent, non seulement expédier les affaires courantes, mais encore délibérer ?

UNE LETTRE

Nous recevons de M. Favrot, la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier, en la faisant suivre toutefois de quelques réflexions.

Cependant, tout en nous rendant à son invitation, nous lui faisons observer que nous aurions pu nous en dispenser, puisque sa lettre a déjà été publiée par la *Dépêche Tunisienne* à laquelle il l'a adressée en même temps qu'à nous, nous demandons pourquoi.

Paris, 30 janvier 1896

Monsieur le Rédacteur en chef de la « Petite Tunisie »

L'article que vous me consacrez dans votre numéro du 24 janvier, sous ce titre « Conférence fantaisiste » contient une inexactitude de fait, que vous voudrez bien rectifier en insérant la présente lettre.

J'ai dit en effet dans une de mes conférences qu'une exploitation tunisienne, bien organisée, ne reviendrait pas à plus de 500 francs l'hectare. Vous supposez dites-vous, que j'ai entendu parler d'une plantation de vignes. C'est là vo-

tre erreur, j'ai entendu parler d'une exploitation ordinaire basée sur l'élevé du bétail, la production des céréales et cultures accessoires, dans lesquelles la vigne n'entre que pour une faible partie ; et le chiffre que j'ai donné n'a rien de fantaisiste, puisqu'il a reçu l'estampille même de la Direction de l'Agriculture : dans une notice publiée par cette administration, M. Trouillet fixe à 15.000 francs le capital nécessaire à la création d'une ferme de ce genre de 30 hectares. Faites la division et vous reconnaîtrez qu'en exagérant de 200 francs le chiffre ainsi obtenu, j'ai fait place suffisante à l'imprévu.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

C. FAVROT

Propriétaire à Bou-Argoub (Tunisie)

Il résulte de cette lettre que nous n'avons rien exagéré, ni rien dit, que M. Favrot, n'eût pas dit, il nous rend lui-même justice, nous l'en remercions.

Tout au plus, nous reproche-t-il de lui avoir prêté l'intention, d'organiser, une exploitation vinicole et de la mener en pleine production avec 500 francs par hectare.

La confusion était possible, puisque M. Favrot, dans le feu de son discours avait complètement oublié de dire de quelle exploitation il parlait.

Or, c'est l'exploitant agricole qui doit, suivant le conférencier faire la fortune de ceux qui tenteront l'entreprise, et pour soutenir sa thèse il ouvre le livre de M. Trouillet et il y puise les arguments qui lui sont nécessaires.

Vraiment, on croit rêver en lisant cet opuscule, sur la couverture de laquelle M. Bourde ex-directeur de la Direction d'Agriculture a opposé son estampille sous la forme gracieuse « du mérite agricole ».

De la part de ce directeur d'agriculture improvisé l'erreur était possible, car il faut admettre, n'est-ce pas, M. Favrot ? que ce n'est pas en noircissant les colonnes du journal du puritain Hébrard, que M. Bourde a appris à connaître la mise en valeur d'une exploitation agricole.

Donc, l'estampille dont se réclame le livre de M. Trouillet, ne saurait lui donner l'autorité que vous lui accordez.

Lorsque ce livre fut publié, aux frais de la *Princesse*, cela va sans dire, nous en avons dit ce que nous en pensions, depuis, on n'en avait plus entendu parler, il faut l'ardeur et la conviction dont est animé M. Favrot, pour exhumer de son terrier ce recueil rigolo.

Puisque vous vous vouez à une tâche, qui peut avoir des conséquences heureuses ou fâcheuses pour ceux qui vous suivront sur la voie dans laquelle vous les poussez, réunissez les cultivateurs Français de Tunisie et d'Algérie en congrès, afin d'y entendre discuter des moyens les plus pratiques et les plus économiques pour la mise en valeur d'une exploitation agricole, ainsi que les résultats obtenus à la suite d'une exploitation moyenne de cinq années.

Fort de ce que vous aurez entendu, vous pourrez alors, après examen de votre conscience, continuer de prôner l'erreur ou la vérité à vos compatriotes de France, mais votre conviction intime sera faite au moins d'éléments vécut.

Quelle gaffe !

Un comité, dit d'action républicaine dont les membres croient devoir conserver le prudent anonymat, a adressé à M. le Résident général, à propos du résultat obtenu par nos délégués auprès des pouvoirs publics le télégramme suivant :

Le Comité d'action républicaine vous envoie ses félicitations et vous prie de porter l'expression de sa gratitude à M. le président du Conseil et à M. le Ministre des Affaires étrangères pour l'octroi à la colonie du 3^e collège électoral.

L'intention était louable, assurément, mais notre Résident a dû la trouver mauvaise lui qui est partisan à outrance des pouvoirs forts et ennemi acharné du suffrage universel. Ce n'est qu'à son corps défendant, personne ne peut en disconvenir qu'il a demandé, après nos délégués, ce 3^e collège électoral pour apaiser les esprits surexcités contre lui.

LES

Élections... prochaines

La Commission chargée de réviser les listes électorales consulaires ayant terminé sa besogne le 22 janvier dernier, un délai de quatre semaines étant fixé pour les réclamations devant M. le juge de paix du canton sud et les élections ne pouvant avoir lieu, d'après le décret, qu'après un délai de six semaines, ce n'est donc que vers le 10 avril prochain qu'auront lieu les élec-

tions pour le renouvellement de la Chambre de Commerce... à moins qu'un nouveau décret ne vienne abroger le premier.

Nous avons donc du temps devant nous à rigolbocher.

Tordant !

D'après la « Démocratie », organe des électeurs français de Tunisie, le retrait du timbre et de l'enregistrement serait un malheur pour la Colonie!!!

Il ferait revivre des anciens décrets qui n'ont jamais été appliqués et qu'on ne peut pas appliquer pour la bonne raison... qu'on n'a jamais osé les appliquer dans la crainte de complications et d'histoires avec les sujets des autres puissances qui ont des traités avec la Tunisie à défaut d'autres bonnes raisons.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS
 SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

Un des journaux subventionnés du Résident Millet, a annoncé que M. Revoil, secrétaire général de la résidence française à Tunis, avait été reçu en audience privée par M. le Président de la République.

M. Revoil n'est même pas arrivé à Tunis que M. Millet veut déjà amoindrir l'importance de la fonction du nouveau fonctionnaire.

Par décret, paru au *Journal Officiel* français : M. Revoil, ministre plénipotentiaire de 2^e classe, non installé au Brésil, a été nommé ministre plénipotentiaire et Résident général adjoint en Tunisie.

Un voyageur qui a failli se casser le cou certain soir, en descendant de voiture devant la gare française nous prie de demander à la C^{ie} du B.-G. si elle ne pourrait pas faire éclairer un bec de gaz à la porte d'entrée.

La demande de notre ami est trop sensée pour que la C^{ie} du B.-G. n'accède à un désir aussi légitime.

Il nous revient que M. Dubois, juge d'instruction près notre Tribunal, serait appelé à recueillir la succession de M. Berge, comme vice-président ; M. Froppo, substitut, celle de M. Dubois et M. Paudecerf, celle de M. Froppo.

Nous applaudirions des deux mains si la nouvelle se confirmait.

On a pu voir sur les murs et dans les établissements publics de Tunis une immense affiche faisant un appel plus que chaleureux aux populations tunisiennes pour fêter carnaval.

Nous devons féliciter le comité d'initiative d'avoir pensé à organiser à Tunis des fêtes qui pourront avant peu rivaliser avec celles du carnaval de Toulon, Nice, Alger, etc. Et, puisque nos gouvernants ne veulent pas que la joie et la prospérité règnent à Tunis-la-Blanche, que l'initiative fasse de notre belle ville une véritable station hivernale.

La « Petite Tunisie » est heureuse de donner son concours à l'œuvre du comité.

Sur des renseignements inexacts nous avons dernièrement pris à parti une personne que nous ne pensions pas connaître.

Mieux renseignés aujourd'hui nous nous faisons un devoir d'affirmer la parfaite honorabilité de M. Ch. et nous sommes heureux de lui donner ici ce témoignage d'estime et de sympathie.

La C^{ie} du B.-G. vient de résoudre le problème si difficile de l'exploitation des chemins de fer à bon marché en n'employant presque que des femmes sur son réseau à voie étroite. Ce en quoi elle a parfaitement raison quand on examine le chiffre des recettes des nouvelles gares avec celui des dépenses. La marge est large et se chiffre par des pertes journalières assez inquiétantes.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur trois contrats d'insertion de la *Dépêche Tunisienne* avec des commerçants de notre ville qui ont bien voulu nous les communiquer.

Nous allons porter l'affaire devant le Tribunal de commerce pour entrave à la liberté du commerce.

On nous signale un ignoble tripot tenu par une ou deux femmes, dans une maison du bas de la marine.
Il paraît que si l'on ferme les yeux, sur ce chaque-dent, c'est qu'un des amis les plus anciens de la maison et de la tenancière serait le frère d'un personnage haut placé à Tunis. Sans commentaires.

M. Riffault, ancien premier secrétaire d'ambassade à la Résidence générale, s'est embarqué mercredi pour France quittant définitivement la Tunisie.

La perte est bien mince pour la Régence et il serait à désirer que tous les fonctionnaires à vue aussi étroite que celle de l'ancien délégué à la Résidence prennent le même chemin que lui.

Décidément un vent de démence a soufflé sur la résidence.

Il y a quelques jours, on pouvait voir affichée sur les murs de la ville, une bande bleue avec cette inscription :

El Dorado-Concert, prochainement conférence par Louise Michel.

Immédiatement la terreur se répand au camp résidentiel et, sur l'heure, tout le ban et l'arrière ban de la police secrète, politique et autre sont mis en branle pour s'informer.

Certains de ces agents, plus zélés et croyant que c'était une conférence organisée par la *Petite Tunisie*, n'hésitent pas à facérer et arracher les affiches.

Et voilà comment l'indéfectible imitateur a failli rendre au citoyen le personnel gouvernemental.

Nous recevons même à ce sujet une protestation d'un groupe d'ouvriers qui sur la foi des affiches sont allés mercredi soir à l'El Dorado entendre Louise Michel.

Ils se plaignent d'avoir été mystifiés, et ils ne comprennent qu'on ait l'air de ridiculiser la vierge rouge.

Ils voulaient bien payer pour entendre la célèbre conférencière, mais pas pour assister à une parodie.

Il est bien entendu que nous laissons aux auteurs de la protestation toute la responsabilité de leur réclamation.

Un concours sera ouvert le lundi 20 juillet 1896 à Paris, à Lyon et au Chef-lieu de chaque région de corps d'armée pour l'admission aux emplois de fonctionnaire et d'attache du cadre auxiliaire du Service de l'Intendance, dans les conditions prévues par le règlement du 7 décembre 1895 inséré au Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre.

La Soirée

THÉÂTRE MUNICIPAL

La troupe de Madame Marie Laurent a tenu l'affiche jusqu'aujourd'hui, et le public, qui ne se lasse jamais des belles et bonnes choses, agit encore, encore. *Dis ce qu'il faut*, a dit Horace, et voilà pourquoi, à la demande générale, l'éminente artiste a consenti à nous donner une seconde représentation de *Thérèse Raquin*; notre plume manque d'autorité pour parler de la grande Marie Laurent et, d'ailleurs, tout ce que nous pourrions dire n'ajouterait rien à la gloire de la grande artiste, de la grande idole.

Qu'en nous permette de dire simplement un mot de la troupe de M. Donchet, samedi, on donna la *Peau de l'Asie*. Le spectacle a tenu grâce à Madame Darbelly qui, seule, a pu racheter un peu la salle, grâce par le prince M. Tétré.

M. Tétré, vous pouvez être un excellent régisseur, nous l'ignorons, mais vous êtes un bien glacial artiste, restez donc régisseur. Ne forcez pas votre talent, vous ne faites rien avec grâce, à la Lafontaine.

Folies-Bergère

Ce soir, grande soirée de gala au bénéfice du sympathique administrateur, M. Deval.

Avec le gracieux concours de la chorale, M. Frémaux, chef d'orchestre du théâtre français.

M. Laiffage, sous-chef d'orchestre. — Violon, solo.
Madame Rachel Bernhart, la charmante diseuse.
M. et Mme Salvator's les duettistes si aimés du public tunisien.
Le bénéficiaire interprétera son répertoire du *Chat Noir*.

Nous avons eu cette semaine, rentrée triomphale de Mlle *Lodilca*.

Débuts de Mlle *Blanche d'Oyx*, gommeuse, de M. Schili-Vere, comique, genre Paulus.

Succès des Noëls, pierrots fantaisistes, et *Nini Legrand*, comique excentrique du Moulin rouge.

SAMEDI 8 FÉVRIER
Grand bal carnavalesque
PARÉ, MASQUÉ, TRAVESTI

AUX POUDDRIERS RÉUNIS

DEVILLE & C^{ie}
La plus ancienne Maison de Tunis
Bureaux: Avenue de la Marine, 19

3 premiers prix, 2 méd. d'or et une de vermeil
FABRIQUE DE FONDRES

DE CUVES, DEMI-MUIDS ET DE VAISSELLE VINAIRE
EN TOUS GENRES

Prix défiant toute concurrence
Grand stock de foudres
et de demi-muids

LOCATION
de demi-muids à des prix modérés

Scierie mécanique
avenue de Carthage

René Delarue
14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires

RHUM SAINT-LEUCIE EXTRA
CHAMPAGNE BIVART

Grand Café du Commerce
AVENUE DE FRANCE
Changement de Propriétaire

PIERRE DURAND, SUCCESSEUR
Spécialité de Bières Françaises

de MAXEVILLE (Meurthe-et-Moselle)
BIÈRE BRUNE

TOUTES LIQUEURS DE MARQUES
HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.
Se délier des contrefaçons
DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

ENTREPRISE DE
dallages en mosaïques

Romaines et Vénitiennes en marbre
Les meilleurs dallages que l'on puisse adopter

L. & A. ODORICO frères
Entrepreneurs mosaïstes, 33, rue de l'Alfa
— TUNIS —

Ouvrages de luxe pour maisons riches, villas, châteaux et églises — Ouvrages simples, pour maisons bourgeoises et de rapport — Spécialité de baignoires et éviers en mosaïque, colonnes en mosaïque de toutes dimensions sur commande.

TRAVAIL TRÈS SOLIDE ET BIEN SOIGNÉ
Prix modérés

VIENT DE PARAÎTRE

Le Guide Annuaire Tunisien
(Edition 1896)

En vente : 1 rue Essadikia (sur la banque de Tunisie)
Papeterie de luxe à CHIRONDELLE

LIBRAIRIE PARISIENNE

Avenue de France (sous les arcades)

ABONNEMENT A LA LECTURE
10 Cent. par jour

DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
"VIRIS L'ORIENT"
Notes de voyage

ROBERT de FLERS

Avis aux Boulangers, Industriels
et Ménagères

Bois de chauffage sec et coupé Olivier,
Lembouque, Chêne, Tuya, Sapin, etc.

3 fr. 50 le quintal métrique
reçu à domicile.

Rue St-Charles, n° 1
de l'Hôtel des Familles. — TUNIS

Seule Maison Française de
COIFFERIE-PÂTISSERIE

A. BOURREL
TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS

SPECIALITÉ DE DATTES FARCIES
Grand Choix d'Articles

POUR MARIAGES, BAPTÊMES, etc., etc.
Colis Postaux

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, armurier

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins

rue Al-Jazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de musique des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE
TRAVAUX PUBLICS

ET PARTICULIERS
Blanchi et C^{ie}

Spécialité de Fabrication de Briquettes

agglomérées avec mâchefer
Constructions de Maisons dites économiques

SUR DEVIS ET A FORFAIT
Sur terrains situés avenue de Paris, appartenant à l'entreprise générale BLANCHI ET C^{ie} pour des terrains appartenant à des particuliers.

Facilités de Paiements
S'adresser au siège de la Société, route de Koulette, près la porte de Babel Khara.

(Bois-Colombes)

FRÈRES DE LA PROVIDENCE
Marchés-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions: Fers marchands; Cornières; Lignes en fonte moulées de toute espèce; rails, crochets, Charpentiers et ponts en fer et en acier.

Les clients se charge à des prix fort modérés de confectionner les fûts et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FRÈRES DE LA PROVIDENCE fabriquent tous les produits en Fer et en acier et ont à cœur de soigner les clients qui veulent bien lui confier ses travaux.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS — 14, Rue des Glacières — TUNIS

POIDS ET MESURES
L. GILAY, rue de la commission, 3

Ancien Magasin Borel graveur
Atelier de réparation de tous instruments de pesage — Petite Mécanique et Serrurerie. — Vélocipèdes et Machines à coudre.

PRIX MODÉRÉS

GRAND CAFÉ GLACIER

Etablissement Français
CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

M. HENRI BOUCHERAND a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquiescent au Café Glacier, attendant au théâtre, et qu'il s'efforcera de satisfaire toutes les personnes qui fréquentent cet établissement, lequel sera entièrement restauré. Consommations exclusivement de première marque. Service soigné et accéléré pendant les entr'actes.

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous systèmes à découper
SCIERIES à lances, circulaires et à ruban. Mortaises, Machines à Percer. — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS — BOITES D'OUTILS
SCIES, BOIS, DESSINS et INSTRUMENTS pour le Découpage à Tour, la Sculpture, etc.

CONSTRUCTEUR BREVETÉ, PARIS
18, Rue des Gravilliers
HORS CONCOURS MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1889-1891-1893-1895

A. TIERSOT

18, Rue des Gravilliers

18, Rue des Gravilliers

Au Cadran Universel Charles Kloth. —
Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de nocces.
MONTRES RÉGULADOR

Goûter le
CHOCOLAT DOURA
c'est l'adopter

2 FRANCS LE KILO
Dépôt: rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes,
Chevrons, Linteaux à toitures
Lattes à plafond

BAPTISTIN BRÉMOND

SCIERIE MÉCANIQUE. — MENUISERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1-2-3
et Rue de Belfort. — TUNIS

MAISON F. DUC
Hôtel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe
GIRAUD ET RICHARD, successeurs

Quincaillerie Martz & Chaudron
PELLET & AZERM, Successeurs

AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
— 0 —

Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage
(GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisses et par Fûts dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

AU BON MARCHÉ

28 Rue d'Italie — Tunis
L'ancien nom de Nations Unies vient de procéder à des agrandissements et créer un 2^e magasin ou était tout dernièrement le *Nouveau Paris* lequel sera exclusivement consacré à la vente des articles de ménage en fer battu et en émail du Comptoir de l'Est; vannerie, brosse-rie, lampisterie, coutellerie, couverts, toile cirée, divers et articles de Paris

Le 1^{er} Magasin reste ce qu'il était avant, avec ses approvisionnements de faïence, porcelaine, verrerie, poterie à feu et grès bleu d'Alsace pour les salaisons et les conserves. Nous avons aussi les grands vases à fleurs verts pour vestibules, squares.

A l'occasion de l'ouverture, il sera soldé des articles émaillés un peu défraîchis, à moitié prix; des verres à pied à 1 50 la douzaine, des soucoupes de porcelaine à un sou et des tasses à 2 sous.

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, Naturaliste
Rue Al-Djazira 6 (en face l'Hôtel de Paris) TUNIS

PELLETERIE ET PLUMES
NATURALISATION et TANNAGE

Préparation, Vente et Achat
DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX
Oiseaux naturalisés et bruts pour Modes

Le gérant: U. CROUZET.
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 1

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Chemins de fer portatif Decauville

DEMANDEZ
LES
CATALOGUES

FABRIQUE DE MORIAS
de tous systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR A MORIAS (S O & G)
— MUSTAPHA ALGER —
Maison fondée en 1859

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-fleuse, locomobiles, batteuses, etc.

Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

Boulangerie Viennoise
S. Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS
Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Domaine P. Potin
CHAU X
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 — TUNIS
Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

Restaurant de Bourgogne
9, Rue Al-Djazira
Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

Matériaux de Construction
A. DE PARADE, 20 rue d'Espagne
TUNIS
Fabricant de Chaux, Briques et Plâtre

Demandez le dernier Prix-Courant.
Grande baisse de prix sur tous les articles.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOGRAMMES en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 litres.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.
Envoi franco d'échantillons sur demande

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéance fixe. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons. Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS

AVANT DE FAIRE SES ACHATS
VISITER LES GRANDS MAGASINS
"AU BON MARCHÉ"
12, 14, 14 bis rue Carthagène
V. CATANIA, PROPRIÉTAIRE
Assortiments considérables de Soieries, Lainages, Nouveautés de la saison, Bonneterie, Lingerie, Chaussures, Modes et Confections, Draperies pour hommes, Vêtements sur mesure.
Prix défiant toute concurrence

MAISON PIERRE AVIN — TUNIS
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : 1, Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

CRÈMERIE FRANÇAISE
Épicerie fine. — Produits de choix de premières provenances
REBOURGEON
TUNIS — 5, Rue d'Italie, 5 — TUNIS
MAISON SPÉCIALE pour les Beurre extra-fins et les Fromages d'origine PRIX MODÉRÉS
CONSERVES ALIMENTAIRES Salaisons Légumes secs Cafés
THÉ — CONFITURES — LIQUEURS Expéditions à l'intérieur

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital : UN MILLION
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — ALGER
Incendies Accidents
propriétés mobilières et immobilières
RÉCOLTES SUR PIED en gerbes et en meules
Cobécives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
Individuelles, chevaux et voitures
bris de glaces
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Soussse.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES, OU TOMBENT-ILS ?
SI OUI, Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. — Trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, Rue de Valenciennes, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.
Se trouve au MAGASIN GÉNÉRAL, avenue de France.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur Vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT
INCENDIES. — Surances d'immeubles, formes mobilières marchandises. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les recours des locataires, — contre les risques locaux et les risques de voisinage.
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survie. — Nues. — Propriétés, etc.
La Cie Le Monde opère à prime fixe. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires, une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2 %
A 1 an..... 2 1/2 %
A 2 ans..... 3 %
A 3 ans..... 3 1/2 %
A 4 ans et au-delà..... 4 %
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

A. GAUVAIN
Dépositaire de la Maison "Saint Frères"
TUNIS. — RUE D'ESPAGNE, 22
Toiles à voiles et galvanisés — Tentos et Tapis — Rideaux — Toiles et Sacs — Maquettes — Chemises — Gilets de chasse — Espadrilles — Sangles, Septain — Cordages et Ficelles.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2 % — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 %

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS **DOURA FRÈRES** DÉTAIL
Entrepôts : rue des Glaciers, 10 24 29
Succursales : Rue de Zargoun, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de France et de Soussse; Semoules et Farines; Pétrôle et Huile de Soussse; Liqueurs ordinaires et des premières marques.

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

MESSAGERIES FRANÇAISES
Marche du Courrier en correspondance avec la C^{ie} Bone-Guelma
De Tunis à Médénine et vice-versa
Départ de Tunis à 8 h. 30 matin; arrivée à Soussse à 9 heures soir.
— Soussse à 10 heures 30 soir; arrivée à Sfax à midi 30.
— Sfax à 2 heures soir; arrivée à Gabès à 8 heures matin.
— Gabès à 9 heures 30 matin; arrivée à Médénine à 8 heures soir.
— Médénine à 9 heures 30 soir; arrivée à Gabès à 8 heures matin.
— Gabès à 9 heures 30 matin; arrivée à Sfax à 3 heures 30 matin.
— Sfax à 5 heures matin; arrivée à Soussse à 7 heures soir.
— Soussse à 8 heures 30 soir; arrivée à Tunis à 9 h. 45 matin.
De Tunis à Zaghuan et vice-versa
Départ de Tunis à 8 heures matin; arrivée à Zaghuan à 2 heures soir.
— Zaghuan à 8 heures matin; arrivée à Tunis à 2 heures soir.
De Kalaâ-Kbira à Djemaâl par Soussse et vice-versa
Départ de Kalaâ à 5 heures matin; arrivée à Soussse à 6 heures 15 matin.
— Soussse à 7 heures matin; arrivée à Djemaâl à 9 heures 30 matin.
— Djemaâl à 1 heure 30 soir; arrivée à Soussse à 4 heures soir.
— Soussse à 4 heures 15 soir; arrivée à Kalaâ à 5 heures 30 soir.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. du soir de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAK, GABÈS et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin.
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin.
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures.
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30.
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.